
NOUVEAU

SUR LES COMMUNES DU CANTON DE CALAIS.

(SUITE.)

COMMUNE DE MARCK.

Topographie.— Cette commune, située le long de la côte, entre Gravelines et Calais, présente partout une surface plane; elle est limitée au nord par la Manche, à l'est par les communes d'Oye et de Guemps, au midi par celle des Attaques, et à l'ouest par celles de Coulogne et de Saint-Pierre-lès-Calais. Elle est chef-lieu de la perception de Marck et dépend du canton de Calais. En 1836, le hameau des Attaques en a été distrait et érigé en commune, en exécution de l'ordonnance royale du 18 août 1835.

Eaux courantes.— Il n'y a pas d'eaux courantes, à proprement parler, mais bien un canal navigable, alimenté par une dérivation de l'Aa et les eaux fournies par les wattergands et fossés de dessèchement des terres basses et par le canal du Houlet.

Ce canal, qui porte le nom de canal de Marck, traverse la commune de Marck depuis le pont Leleu jusqu'à la rue Poissonnière; il cotoye les Attaques jusqu'au pont à Quatre-Branches, qui est son point de départ, et a son embouchure dans le canal de Calais à St.-Omer, au pont Clément.

Il existe trois ponts principaux sur ce canal; savoir: le pont Pollart, route royale de Calais à Dunkerque; le pont de Guemps, chemin de grande communication n° 42, et le pont Sergeant, chemin de Waldam. Ce canal, établi en 1696, sert à transporter, sur de moyens et petits bateaux, du bois, de la houille, des tourbes, des briques, des panes et autres matériaux. La navigation en est continue, la pêche en est louée; il s'y trouve quelques poissons de médiocre qualité, tels qu'anguilles, brochets, perches, tanches, brèmes et autres poissons blancs.

Il y a un grand nombre de wattergands et maîtres-fossés qui sont entretenus par les 2^e et 3^e sections des wattringues,

dans le but de dessécher le pays et d'améliorer la culture.

Terrains. — Sol uni et argileux dans certaines parties et sablonneux dans d'autres ; pays découvert. Les sept-huitièmes sont cultivés et un huitième est aride.

Agriculture. — L'état ancien de l'agriculture était bien inférieur à celui actuel. Autrefois l'assolement était triennal, et un tiers des terres labourables demeurait en jachères ; maintenant on ne fait plus de jachères que tous les cinq ou six ans. Le dessèchement du territoire, au moyen des wattringues établies en 1809, a aussi puissamment contribué à l'amélioration de l'agriculture. La manière de cultiver s'est aussi perfectionnée ; on a déjà défriché quelques riez depuis le cadastre de cette commune.

Les récoltes alternent en froment, avoine, trèfle, scourgeon, warats, jachères ; quelques cultures accessoires ont été ajoutées à celles-ci, telles que le lin, le colzat, la pomme de terre et les prairies artificielles : depuis une dizaine d'années surtout, ces deux dernières cultures ont fort augmenté. Le labourage se fait ordinairement avec trois chevaux, quelquefois deux ; on emploie la charrue à roues, le binot, la herse et le rouleau.

Maintenant on sarcle les grains ; cela a fort amélioré les produits.

La majeure partie des héritages est environnée de fossés ; le pays peut être considéré comme étant cultivé en grande culture. Les deux plus grandes exploitations sont de 200 à 150 hectares ; les autres varient de 100 à 20 hectares. On engraisse les terres à grains avec du fumier de cheval, de vache et de mouton ; les terres provenant du curage des fossés sont aussi employées utilement comme engrais.

Bois. — Il n'existe que quelques parcelles de mauvais taillis en bois blanc de peu de valeur.

Arbres fruitiers. — Les arbres fruitiers sont presque nuls ; il n'en existe que quelques-uns plantés dans les jardins légumiers : leur produit est sans importance.

Prés. — Les prés sont très-peu considérables, puisqu'il n'y en a pas 10 hectares ; ce sont des prés-terrains non susceptibles d'être arrosés ; ils sont d'un produit assez passable et sont, comme les terres labourables, engraisés au moyen de fumier : on emploie de préférence celui de cheval.

Pâturages. — Le communal ayant été partagé en 1792, il n'y a plus que des pâturages, environ un huitième bons, trois huitièmes moyens, trois huitièmes mauvais et un huitième en riez ; on les fume avec du fumier ordinaire de ferme. On fait aussi des prairies, ou pâtures artificielles, que l'on remet ensuite en culture au bout de cinq ou six an-

Jardins et vergers.— Ce sont des jardins potagers ordinaires, cultivés en gros légumes à l'usage des habitans de la campagne ; ils sont divisés en trois classes reposant, la première, sur une bonne terre végétale ; la seconde, sur un sable devenu noir à force d'engrais, et la dernière, sur un sable jaune. Lorsque l'été est sec, les légumes périssent souvent dans les jardins de 2^e et de 3^e classe. Ils sont tous cultivés à la bêche et à la houe.

Il existe deux petits vergers de peu d'importance ; ils sont plantés de pommes à cidre.

Terrains vagues.— Les terrains vagues sont de deux natures : les uns sont des landes où croissent des genets épineux ; les autres sont des dunes de sable qui servent de barrières à la mer. Ils ne sont pas susceptibles d'une culture avantageuse, attendu que les terrains en genets ou landes ne peuvent produire que du seigle, et que la paille, brûlant dès le mois de juin, la graine dessèche dans l'épi et ne produit qu'un seigle maigre et coriace qui rend beaucoup de son et peu de farine. Le chauffage étant assez cher, il est préférable de laisser croître les genets et de les couper tous les trois ou quatre ans ; quand ils sont jeunes, les moutons les parcourent. Les dunes ne sont pas cultivables ; on y plante seulement des hoyas pour fixer les sables.

L'étendue de ces terrains, tant en genets épineux, riez, dunes et sables, est portée à la matrice cadastrale pour 264 hectares 71 ares.

Population.— La population est de 2,074 habitans ; depuis 1792, le nombre des habitans a toujours été en augmentant, par suite des constructions qui se sont élevées sur les 125 hect. de biens communaux partagés à cette époque. Ce partage a amené sur Marck une grande population indigente ; les pauvres des Attaques ayant bâti sur leurs portions, et ceux des communes voisines de Marck ayant acheté pour peu de chose des parts de terrains communaux, qui n'étaient que des sables improductifs, ont aussi élevé des chaumières sur ces terrains, de telle sorte qu'un tiers de la population de Marck est pauvre, et un neuvième environ réduit à la mendicité.

Habitations.— Il y a 456 maisons, dont un tiers sont des masure, par les causes énoncées ci-dessus ; les deux autres tiers sont divisés en maisons de ferme, d'artisans, de ménagers et de journaliers : les maisons de ces derniers sont les plus nombreuses.

Un quart de ces habitations sont agglomérées au bourg, un quart le long du rivage de la mer, au hameau des Hemmes et du Fort-Vert, un quart éparses sur les anciens

communaux, et le reste consiste en fermes fort écartées les unes des autres.

Les maisons du bourg et une partie des fermes sont construites en briques et couvertes en pannes; les autres sont bâties en torchis et couvertes en chaume.

Industrie. — Les habitans des hameaux du Fort-Vert et des Hemmes, sur le littoral de la Manche, sont pêcheurs et marins; les autres s'adonnent à l'agriculture. Il y a quatre métiers à tulle et cinq forges de maréchaux.

En 1839, il y avait sur la commune de Marck 14 bateaux pêcheurs, jaugeant 35 tonneaux et montés par 63 hommes d'équipage; ce nombre a beaucoup augmenté depuis.

Manufactures, fabriques, forges et usines. — Il n'y a d'autres usines que cinq moulins à vent à moudre grains, une brasserie et deux fours à briques.

Cette commune est peu commerçante; seulement un menu détail d'épicerie, cabaretiers, débitans, tailleurs, etc. Elle fournit une assez grande quantité de volaille aux marchés de Calais et importe quelques cotons pour la fabrication des tulles. En tout, 60 patentables.

Il n'y a plus ni foires ni marchés; il en existait avant 1641, parce qu'à cette époque Marck était bourg et endroit de garnison.

Communications. — Marck est traversé par la route royale de Calais à St.-Omer et par celle de Calais à Dunkerque; les chemins vicinaux sont nombreux.

Ces chemins ne sont pas aussi bons qu'ils devraient l'être, le fond n'étant pas mauvais; mais le conseil municipal ne votant qu'un quart de jour, il n'y aura pas moyen de faire venir des pierrètes ou cailloux par bateau, comme on le pourrait, si le conseil votait deux jours de prestations; alors ces chemins pourraient être fort bons, comme sont ceux de St.-Pierre et de Coulogne.

Marck est à 9 kilomètres de Calais, 17 de Bourbourg, 11 de Gravelines, 14 de Guines et 10 d'Ardres.

Cette commune est desservie par le bureau de poste de St.-Pierre.

Notions historiques. — La commune de Marck est d'origine fort ancienne; on fait dériver son nom de *Mercurium*, à cause d'un temple dédié à Mercure qui existait au temps de la conquête des Gaules par Jules-César.

Marck était, dès 1100, une belle seigneurie relevant des comtes de Guines; à cette époque, elle était possédée par Elembert, qui épousa Mathilde, Anglaise de nation, morte en odeur de sainteté. Son successeur Arnault, seigneur de Colewide (Coulogne), épousa une héritière d'Ardres et réu-

ait les deux seigneuries. Le château de Marck, pris par les Anglais en 1347, fut repris en 1378 par Bordes, commandant d'Ardres; repris de nouveau par les Anglais, il fut rasé par ordre du duc de Guise, en 1558. En 1555, il se tint un congrès à Marck, dans le but de réconcilier Charles-Quint avec le roi Henri II.

Il existait encore une autre forteresse à Marck, appelée *Fort St.-Louis*, sur la dune de Waldam, ainsi qu'une église; ces deux monumens ont été rasés anciennement.

Les Anglais détruisirent, en 1347, une abbaye de Saint-Benoit, appelée *la Capelle*, qui avait été fondée en 1090. Les fermes des Cappes occupent l'emplacement de cette abbaye.

Un temple calviniste fut érigé en 1563 et détruit dans l'incendie de 1641, que les Espagnols, maîtres de Bourbourg et de Gravelines, allumèrent en s'emparant de Marck; depuis cette époque, Marck, qui avait été jusque-là ville de garnison, ne fut pas rebâti et resta village.

La ferme de l'hospice civil, bâtie sur les ruines d'une ancienne forteresse des vicomtes de Marck, dont on aperçoit encore des traces, fut donnée en 1560 à cet établissement par François II.

En 1577, Henri III donna à la commune de Marck les communaux, partagés en 1792.

Il existe au milieu du village une belle église, qui était autrefois l'église principale. Elle est déjà de construction ancienne; elle a une belle tour sur laquelle s'élève un clocher de belle apparence et qui s'aperçoit de fort loin, le terrain étant plat de tous côtés.

Marck possède un bureau de bienfaisance dont les ressources sont bien insuffisantes pour soulager efficacement le grand nombre de pauvres existant dans cette commune; aussi les fermiers sont-ils obligés, l'hiver, de se cotiser volontairement pour satisfaire aux plus pressans besoins des malheureux.

Cette commune faisait partie de l'ancien Calaisis, ou Pays-Reconquis, et dépendait de la généralité d'Amiens.

COMMUNE DE NIELLES-LÈS-CALAIS.

Topographie. — La commune de Nielles présente une configuration peu ordinaire. Elle a exactement la forme du